

Une femme soudanaise et ses deux enfants (7 et 12 ans, scolarisés). Ils sont arrivés en Suisse en septembre 2016. Leur demande d'asile a été refusée par le SEM quelques mois après: la famille avait été enregistrée avec la prise des empreintes digitales lors de leur arrivée en Italie. En février 2017, la mère a été convoquée à la Justice de Paix à l'adresse de sa marraine, Janine Resplendino, ex-municipale lausannoise: ils ont été assignés à résidence à l'EVAM avec ses enfants alors qu'ils n'y résidaient plus et ont été placés dans une nouvelle ville loin de l'école où ils sont scolarisés. Ils attendent dans l'angoisse leur renvoi en Italie.



Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
Palais Fédéral ouest  
CH 3003 Berne



Chère Mme Sommaruga,  
pour faire reconnaître  
les viols et les violences  
comme motif d'asile,  
je soutiens  
l'appel d'elles et je vous  
invite à agir.

Lieu, date

Nom

Signature